



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-85 du 06 octobre 2015

OBJET - Contrat Régional d'Equilibre Territorial

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

Le 06 octobre 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 29 septembre 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 31 pour la délibération n°2015-76
32 de la délibération n°2015-77 à n°2015-89

Nombre de pouvoirs : 9

M. Thierry BOUCHIÉ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA (à partir de la délibération n°2015-77), Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MICHELON, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Francine DAERDEN à Mme Marie MARCHELLO,
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL,
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM,
M. Bruno DAVANTURE à Mme Catherine GUIGLI,
Mme Renée PETELET à Mme Nicole GUÉRIN,
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE
M. Pierre LEROY à M. Sébastien FINE,
M. Alain FARDELLA à M. Philippe MICHELON,
M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIÉ.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300.1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence obligatoire en matière d'aménagement du Territoire,

Considérant le contexte de mutations institutionnelles (relatives au périmètre et aux compétences des acteurs publics) induites par la réforme territoriale, et la mise en œuvre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial, ci-après dénommé CRET, qui se veut être un dispositif simple permettant aux priorités régionales et aux actions locales de continuer de se conjuguer.

Considérant que la Communauté de Communes du Briançonnais, conformément aux souhaits de la Région précédemment énoncés, s'est positionnée en qualité de relais pour le Pays du Grand Briançonnais, chef de file de l'opération, et a procédé au recensement des projets susceptibles de s'inscrire dans le dispositif auprès des communes membres,

Vu la lettre d'intention du Pays du Grand Briançonnais, des quatre Communautés de Communes qui le composent, à savoir les Communautés de Communes du Briançonnais, du Pays des Ecrins, de l'Escarton du Queyras, du Guillestrois et du Syndicat mixte du PNR du Queyras, en date du 23 mars 2015, exprimant leur volonté de porter un CRET avec pour Chef de file le Pays,

Vu la délibération n°15-2 du 20 février 2015 du Conseil régional, délibération cadre sur la nouvelle politique contractuelle avec les Territoires - Création du Contrat Régional d'Equilibre Territorial,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 septembre 2015,

Le Conseil Communautaire (Romain GRYZKA et Bruno MONIER s'abstenant)

- Approuve la participation de la Communauté de Communes du Briançonnais au dispositif dénommé « Contrat Régional d'Equilibre Territorial »,
- Approuve le contrat joint qui précise les conditions de mise en œuvre et de financement des opérations,
- Autorise le Président ou son représentant à signer le Contrat Régional d'Equilibre Territorial.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,



Guy HERMITTE.

Date affichage : 08 OCT. 2015

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy Hermitte".